



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-61748>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-61748

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Municipal d'Action Sociale

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26100381800018

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=31749>

Identifiant interne de la consultation : CHEQUES_ACCOMPAGNEMENT

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : François BAROIN

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature (ou formulaire DC1 joint au dossier de consultation) et habilitation du mandataire par ses cotraitants. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement ; Conformément à l'article R2143-3 1° du Code de la Commande Publique, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique (cette déclaration est prévue à l'article F1 du formulaire DC1) ; Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il est en règle concernant l'emploi des travailleurs handicapés au regard des dispositions de l'article R2143-3 1° du Code de la Commande Publique (cette déclaration est prévue à l'article F1 du formulaire DC1) ; Le cas échéant, délégation de pouvoir/signature autorisant la personne physique à représenter l'entité candidate à la présente consultation ;

#Au titre des capacités économiques et financières : Une déclaration indiquant si le candidat fait oui ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (cette déclaration est prévue à l'article E du formulaire DC2) ; Déclaration du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat sur les 3 derniers exercices connus (cette déclaration est prévue à l'article F1 du formulaire DC2) ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité ; #Au titre des capacités techniques et professionnelles : Présentation d'une liste de principales fournitures fournies au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé. Les prestations de ser

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat sur les 3 derniers exercices connus (cette déclaration est prévue à l'article F1 du formulaire DC2) ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Présentation d'une liste de principales fournitures fournies au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/06/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est régi en application de l'article R2162-4 alinéa 1° du Code de la Commande Publique avec un montant minimum et un montant maximum annuels fixés comme suit : Fourniture de Chèques d'Accompagnement personnalisé Montant minimum 10 000 €/an Montant maximum 25 000 € / an

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE-

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Par le décret n° 99-862 du 6 octobre 1999, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les caisses des écoles peuvent remettre aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales des titres de paiement spéciaux dénommés : « Chèques d'accompagnement personnalisé » (ou CAP). Ils constituent un moyen de paiement auprès des commerçants ou organismes affiliés, c'est-à-dire auprès des organismes qui ont accepté ce moyen de paiement, pour acquérir des biens et des services dans les domaines énumérés de manière non limitative par l'article 138 de la loi précitée que sont l'alimentation, l'hygiène, l'habillement et les transports, les actions éducatives, culturelles, sportives ou de loisirs, ou encore l'hébergement. Références à la nomenclature européenne (CPV) : 22459000-2 / Tickets-

Lieu principal d'exécution du marché : CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TROYES

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 100000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Modalités de financement et de paiement Financements : CMAS de la Ville de Troyes Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté. Forme juridique de l'attributaire Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-2° du Code de la commande publique. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Délai de validité des propositions Le délai de validité des propositions est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, le délai de validité des propositions négociées est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles Variantes La présentation de variante, quel que soit son objet, n'est pas autorisée dans le cadre de la présente consultation. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Prestations supplémentaires éventuelles Sans objet. Echanges et communications UNIQUEMENT par voie électronique Tous les échanges d'informations entre les candidats et la Collectivité sont effectués par des moyens de communication électronique lorsque la consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique. Aussi, il est obligatoire pour tout soumissionnaire de s'authentifier sur le site et notamment d'indiquer une adresse courriel électronique valide permettant notamment : - de recevoir les éventuels compléments d'informations de la Ville suite aux questions des candidats ; - de recevoir les éventuelles pièces modifiées du dossier de consultation des entreprises ; - de recevoir des demandes de précisions, d'informations ou de compléments de candidatures après la remise des plis ; - de procéder aux échanges relatifs à la négociation après la remise des plis ; - de recevoir de façon sécurisée les notifications de décisions (lettres de rejet, notification, acte de mises au point etc.) à l'issue de la procédure

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2024